

2024

HUDA

« Hébergement d'Urgence
pour Demandeurs d'Asile »

I. SUR L'ANNEE L'HUDA C'EST :

- ✓ **259 ménages accueillis (familles et isolés), soit 564 personnes,**
- ✓ **117 logements,**
- ✓ **61 ménages** nouvellement arrivés sur le service dans l'année (soit 122 personnes),
- ✓ **61 ménages sortis** du service (soit 94 personnes),
- ✓ Une durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024 de **27 mois**

Selon l'OFPPRA, en 2024, **153 600 demandes de protection internationale** ont été introduites à l'OFPPRA, toutes procédures confondues. Parmi elles, on dénombre quelques 129 440 premières demandes d'asile et près de 440 demandes de statut d'apatride.

Ce chiffre est **en augmentation de 7,7%** par rapport à 2023. Cependant, l'OFPPRA relève que cette augmentation n'est pas révélatrice de la tendance à la baisse observée dans les guichets uniques des préfectures. Cela s'explique par le fait que les personnes ayant enregistré leur demande d'asile en préfecture en 2023, n'ont pu l'introduire à l'OFPPRA qu'en 2024 (personne sous procédure DUBLIN dans un premier temps).

L'Afghanistan est demeuré, pour la septième année consécutive, le premier pays de provenance des demandeurs d'asile, avec plus de 12 400 premières demandes introduites. L'Ukraine, avec plus de 10 300 demandes, est désormais le deuxième pays de provenance des demandeurs d'asile (sous protection temporaire), suivi de la Guinée.

Le délai annuel moyen de traitement est relativement stable depuis 2023, pour s'établir à **4 mois et demi**.

Table des matières

I.	SUR L'ANNEE L'HUDA C'EST :.....	- 2 -
II.	INTRODUCTION	- 5 -
III.	LES CHIFFRES DE L'ANNEE 2024	- 6 -
1)	Les nouvelles admissions.....	- 6 -
a)	Provenance	- 6 -
b)	Typologie des ménages	- 6 -
c)	Nationalités.....	- 7 -
d)	Etat de la procédure à l'entrée	- 8 -
2)	Les personnes accompagnées sur l'année 2024	- 9 -
a)	Typologie des ménages accompagnés à l'HUDA.....	- 9 -
b)	Nationalité des ménages accompagnés.....	- 9 -
c)	Procédures d'asile.....	- 11 -
d)	Les taux annuels.....	- 11 -
3)	Au 31/12/2024	- 12 -
a)	Composition familiale au 31/12/2024.....	- 12 -
b)	Situations administratives au 31/12/2024	- 14 -
4)	Les sorties	- 15 -
a)	Procédure administrative des ménages lors de leur sortie de l'HUDA..	- 15 -
b)	Modalités de sortie et durée de séjour pour les BPI	- 16 -
c)	Modalités de sorties et durée de séjour pour les autres procédures :-	- 18 -
IV.	LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2024.....	- 19 -

1) Les ateliers collectifs	- 19 -
2) Ateliers numériques	- 19 -
3) Ateliers parentalité	- 20 -
4) Atelier Bien-être	- 21 -
a) Atelier soins de cheveux	- 22 -
b) Atelier soins de main.....	- 22 -
c) Atelier de pédicurie.....	- 23 -
d) Atelier soin de visage	- 24 -
5) Le fonctionnement du service.....	- 24 -
a) Groupe de travail sur le thème « Non-respect du règlement »	- 24 -
b) Partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité - Réunion de synthèse.....	- 25 -
6) L'Accès à la formation et à l'emploi	- 25 -
7) Le logement.....	- 26 -
a) Travailleur Social Logement.....	- 26 -
b) Prévention logement / Eco appart.....	- 28 -
c) Evolution du parc locatif	- 29 -
8) Le Bénévolat et partenariat	- 29 -
a) Bénévole « aide au répit »	- 29 -
b) Cours de français	- 30 -
9) L'organisation de fêtes saisonnières	- 30 -
a) Groupe de travail comité des fêtes.....	- 30 -
b) Vide dressing.....	- 31 -

V. LES PERSPECTIVES 2025 - 33 -
ANNEXE 1..... - 34 -

II. INTRODUCTION

L'HUDA est un service d'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile, qui s'inscrit dans le Dispositif National d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Il a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des personnes (isolées ou familles) qui ont formulé une demande d'asile en France. Ces personnes ou familles peuvent être placées en Procédure DUBLIN, en Procédure Normale ou Accélérée.

L'HUDA répond notamment au Cahier des Charges, dont l'arrêté du 19 juin 2019 qui définit le cadre et ses missions ainsi qu'à la Convention pluriannuelle d'orientation de la DDETS déterminant les moyens pour y répondre.

L'ASBL gère un service d'HUDA depuis 2012, il s'est structuré en plusieurs années en intégrant des places transformées d'ATSA et de CAO. Le service est organisé en deux unités, officiant dans des locaux distincts situés sur les villes de Saint-Herblain et de Saint-Sébastien-sur-Loire. Une répartition des logements autour de ces deux zones géographiques a été travaillée. L'objectif étant de réduire le temps de transport et d'être en proximité des personnes accompagnées.

Cette année, l'ASBL a dû mettre en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour faire face à des difficultés liées à des déficits ainsi que des fermetures de service. Cela s'est traduit au sein de l'HUDA par la suppression du poste de CIP créé en 2021, ainsi que 2 postes de référents sociaux entre octobre et décembre 2024. La charge de travail des référents sociaux a été re-répartie entre les référents restant. Les missions d'accompagnement à l'emploi assurées par le CIP n'ont pas été reprises, désormais nous orientons vers les dispositifs de droit commun.

En décembre, compte tenu de contraintes budgétaires dans l'ensemble des secteurs y compris sur le budget de l'État dédié aux activités médico-sociales, il a été annoncé que des économies devaient être réalisées en fermant 130 places d'HUDA en Pays de la Loire au 01/01/2025. La Loire atlantique étant le territoire dont le taux d'équipement est plus faible que la moyenne, 8 places ont été fermées au sein des services HUDA de l'ANEF-FERRER (3) et de l'ASBL44 (5).

III. LES CHIFFRES DE L'ANNEE 2024

En 2024, l'HUDA a continué à augmenter sa capacité d'accueil pour passer de 453 à 479 places.

Depuis le 01/01/2025, la capacité de l'HUDA est donc de 474 places.

1) Les nouvelles admissions

En 2024, nous avons accueilli 61 nouveaux ménages, représentant 121 nouvelles personnes, Le taux de rotation pour 2024 est de 25%. Compte tenu de l'augmentation de la capacité d'accueil en 2023 ayant fait augmenter notre taux à 53% et les répercussions de la crise COVID en 2021 et 2022 (où le nombre de sorties a beaucoup augmenté : 37%), la comparaison est difficile, mais il semble que la moyenne soit entre 25 et 30% sur les 6 dernières années

a) Provenance

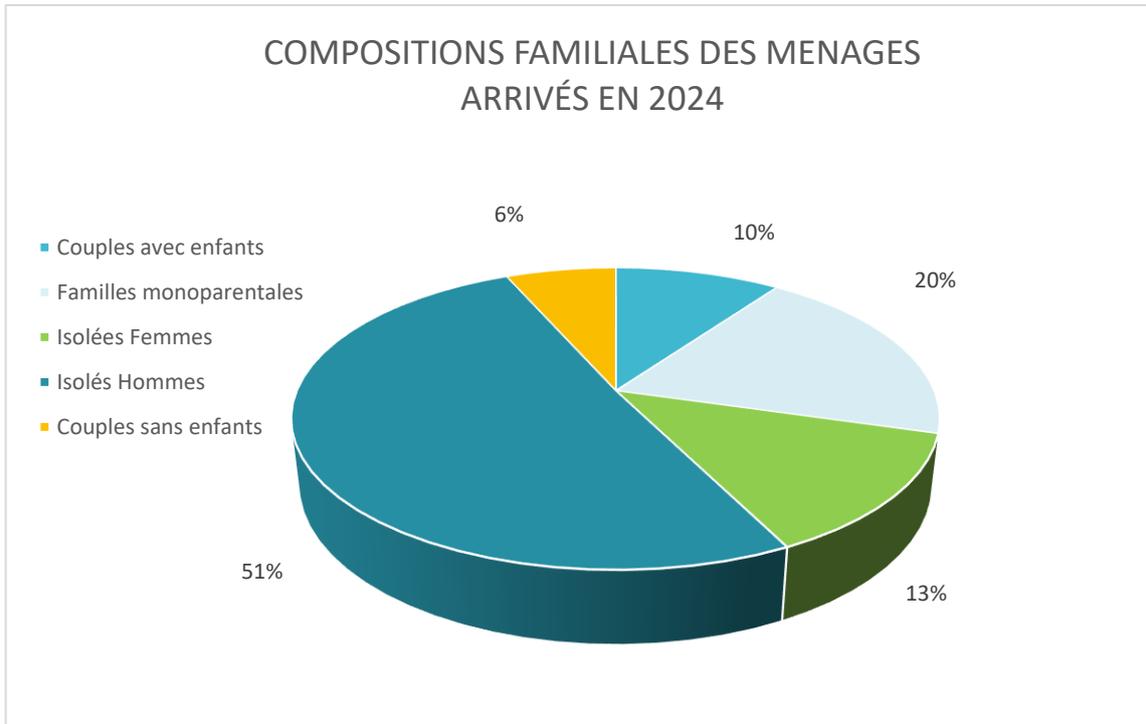
L'HUDA accueille des demandeurs d'asile orientés par l'OFII, essentiellement domiciliés sur le territoire des Pays de la Loire, puisque cela représente 95% des ménages accueillis en 2024 - constat que nous avons déjà fait en 2023.

Nous constatons que la plupart des personnes accueillies à l'HUDA bénéficient en amont d'une prise en charge en hébergement d'urgence :

- Elles peuvent être hébergées par des CAES (Centres d'Accueil et d'Étude de Situations) situés en Pays de la Loire. Ce dispositif prend en charge brièvement les personnes seules ou familles, qui souhaitent demander l'asile, dans l'attente d'une place d'hébergement pérenne. Les CAES participent à la répartition des demandeurs d'asile sur le territoire national et notamment de ceux qui arrivent en Île de France.
- Elles peuvent également bénéficier d'une place à l'hôtel dans le cadre de l'urgence (SIAO), pour les familles ou pour les personnes très vulnérables.

b) Typologie des ménages

Les personnes seules représentent la majorité de personnes accueillies (64%), alors qu'en 2023, les familles étaient majoritaires. Cela est à mettre directement en lien avec la typologie des personnes sorties de l'HUDA en 2024 puisque 46 personnes seules sont sorties sur 61 ménages. Si certaines de ces places ont été transformées pour pouvoir accueillir des familles, la majorité de ces départs ont permis de réaccueillir des hommes ou femmes seules.

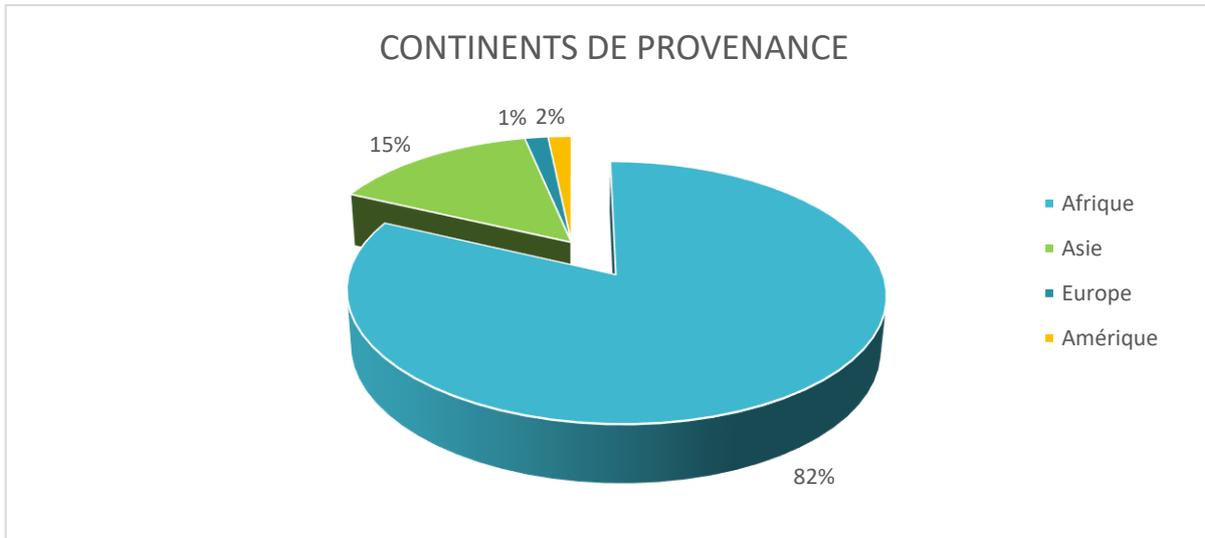


En 2024, 21 enfants ont rejoint des familles arrivées avant le 01/01/2024.

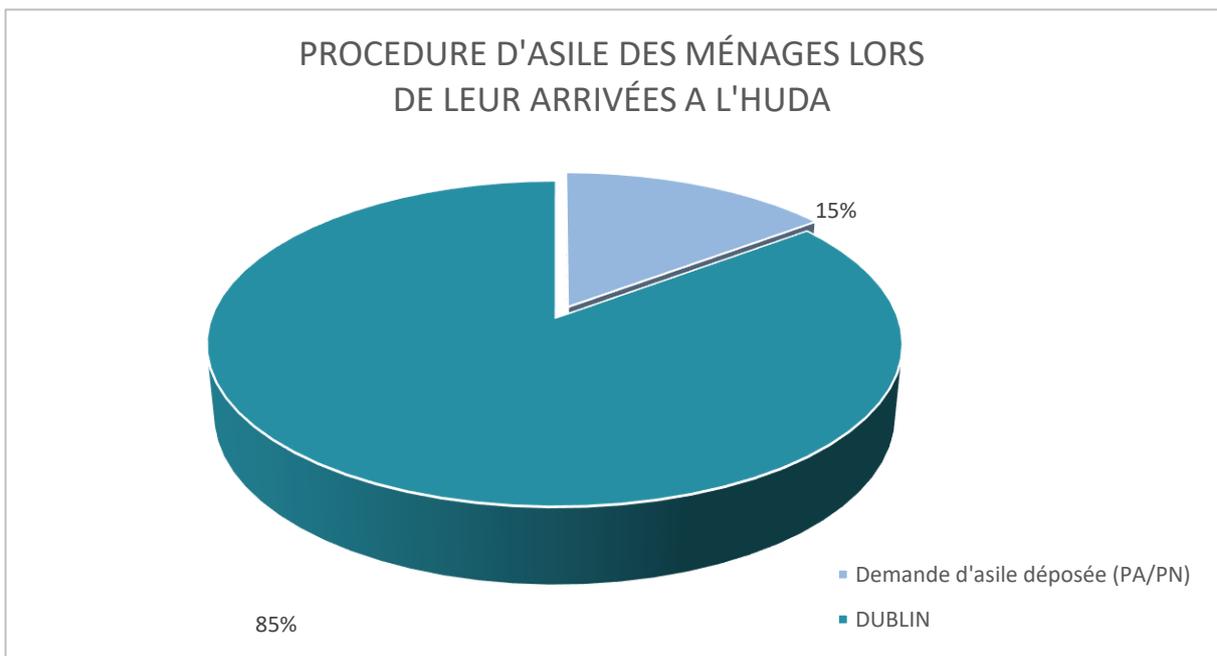
c) Nationalités

En 2024, 82% des ménages orientés vers le service proviennent du continent africain (73% en 2023).

Les pays de provenance sont majoritairement le Soudan – qui représente 11 ménages contre 3 en 2023 (Forte augmentation du fait de la dégradation du contexte sécuritaire dans ce pays), puis comme en 2023 : la Guinée (14 ménages contre 30 en 2023), puis la Côte d'Ivoire (6 ménages en 2024 contre 8 en 2023).



d) Etat de la procédure à l'entrée

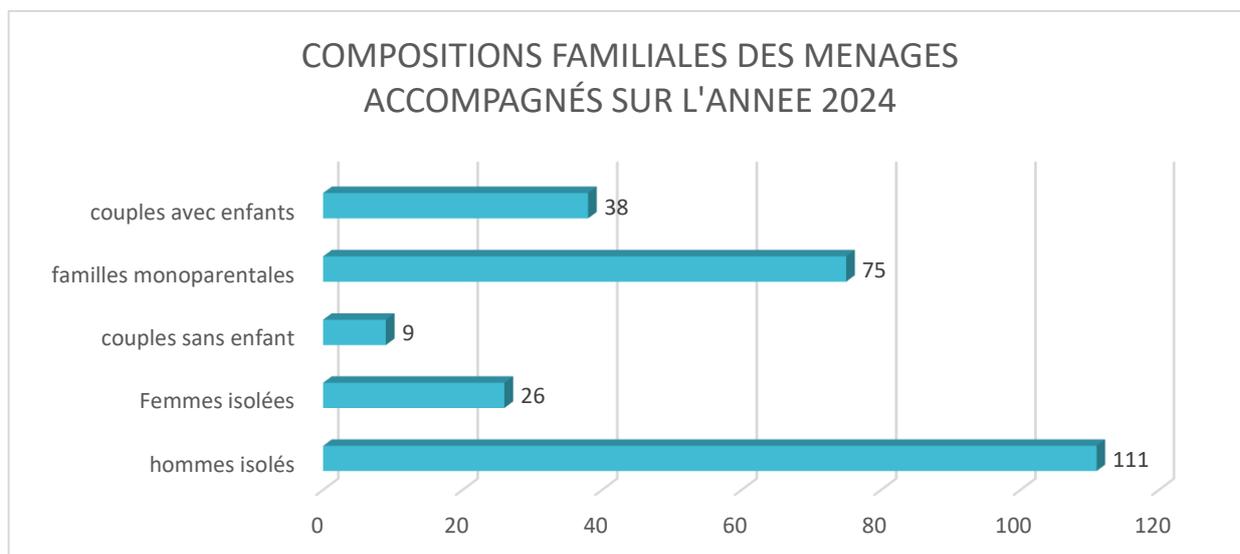


Une des spécificités de l'HUDA, contrairement au CADA, est de pouvoir héberger des demandeurs d'asile placés en procédure DUBLIN. Cela explique la part importante des personnes sous cette procédure à l'entrée de l'HUDA. Ainsi en 2024, nous avons accueilli 52 ménages en procédure DUBLIN (soit 85% contre 76% en 2023) et 9 ménages en procédure Normale/Accélérée (soit 15% contre 24% en 2023).

2) Les personnes accompagnées sur l'année 2024

Sur l'ensemble de l'année 2024, 259 ménages ont été accompagnés sur le service HUDA, soit 554 personnes, dont 310 adultes et 249 enfants – chiffres qui restent relativement stables par rapport à 2023.

a) Typologie des ménages accompagnés à l'HUDA

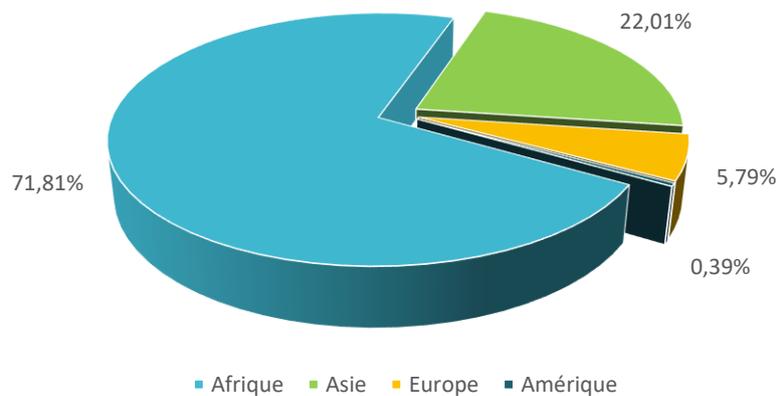


En 2024, nous observons une petite augmentation du nombre de familles monoparentales accompagnées par notre service puisque nous sommes passés de 70 ménages en 2023 à 75 ménages en 2024. En effet, nous avons adapté notre parc aux sollicitations de l'OFII qui recherchait de l'hébergement pour femme avec enfant(s). Cela s'est fait au détriment de place homme isolé.

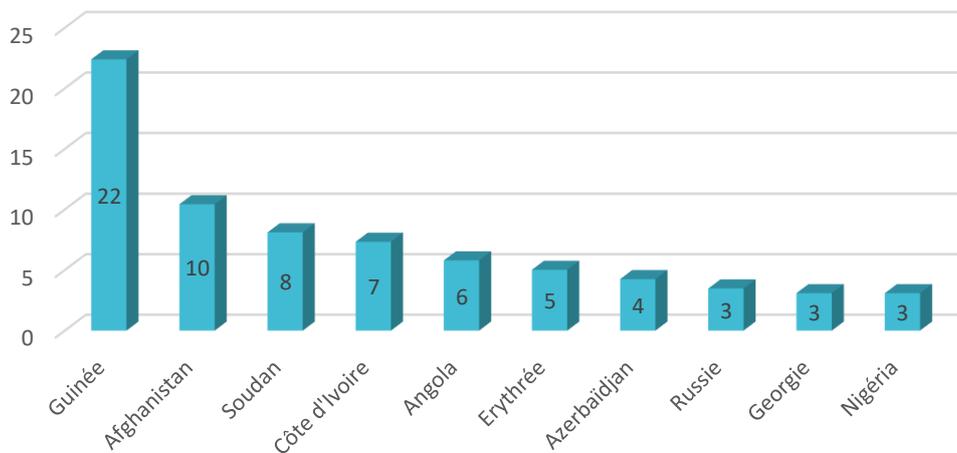
b) Nationalité des ménages accompagnés

En 2024, la part des ménages provenant d'Afrique augmente, passant de 67% en 2023 à 71% en 2024, au détriment des ménages en provenance de l'Europe (5% en 2024 contre 10% en 2023).

CONTINENT D'ORIGINE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS



LES 10 PAYS LES PLUS REPRÉSENTÉS A L'HUDA EN 2024 - EN %



Quelques constats significatifs :

- La part des personnes originaires d'Afghanistan et de Guinée est toujours importante, puisque ce sont les 2 premiers pays les plus représentés.
- Du fait de l'accueil de personnes originaires du Soudan en 2024, elles représentent maintenant 8 % des personnes accompagnées (21 personnes en 2024 contre 16 en 2023).

c) Procédures d'asile

Lorsque nous accueillons des personnes sous procédure Normale ou Accélérée, les travailleurs sociaux sont amenés à accompagner les demandeurs d'asile dans la préparation à leur convocation à l'OFPRA ou pendant la procédure de recours devant la CNDA.

La spécificité de l'HUDA est d'accompagner également les personnes placées en procédure Dublin : 76 ménages accompagnés en 2023 ont été pour une partie ou la totalité de leur prise en charge à l'HUDA, en procédure Dublin (cela représente 36% des 259 ménages accompagnés).

En 2024, la procédure d'asile de 51 ménages a été requalifiée en procédure normale ou accélérée. Les dossiers de demande d'asile à envoyer à l'OFPRA ont donc été effectués avec l'aide de l'HUDA. Cela représente 61 dossiers OFPRA.

En 2024, la moyenne du délai entre le début de la procédure Dublin et le passage en procédure normale ou accélérée, pour les personnes concernées est de 245 jours (soit 8 mois) contre 228 jours (soit 7 mois) en 2023.

d) Les taux annuels¹

Sur l'année 2024, le taux d'occupation des places a été de 98%, 15% des nuitées ont été effectuées en présence induite 7,7% par des personnes / parents de bénéficiaires d'une protection internationale, 7,3% par des personnes déboutées du droit d'asile ou considérées comme Dublin en fuite ou régularisées pour un autre motif que l'asile.

¹ Le calcul de ces taux se fait au nombre de nuitées

3) Au 31/12/2024

Une photo au 31/12/2024 :

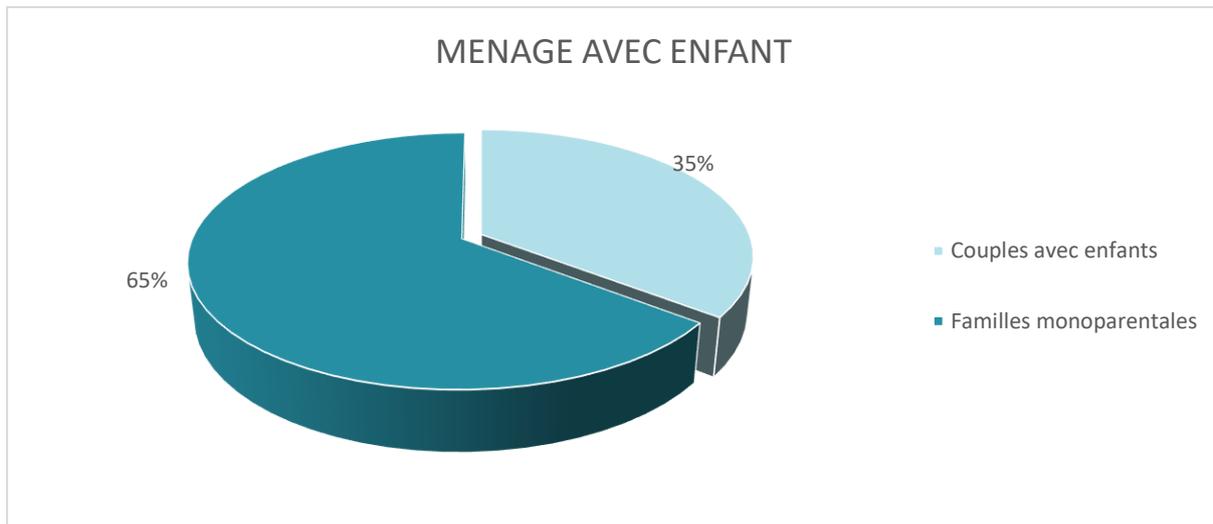
Nombre de places occupées	460
Nombre de places disponibles	14
Nombre de ménages	199
Nombre de logements	117
Taux d'occupation des places par les personnes autorisées	47 % (en nb de pers)
Taux d'occupation par des BPI en présence indue	16.5 % (en nb de pers)
Taux de déboutés / Dublin en fuite en présence indue	27 % (en nb de pers)
Taux de régularisés en présence indue (parents d'enfants régularisés/réfugiés ou autre motif que l'asile)	9,8 % (en nb de pers)

Pour préciser ces chiffres :

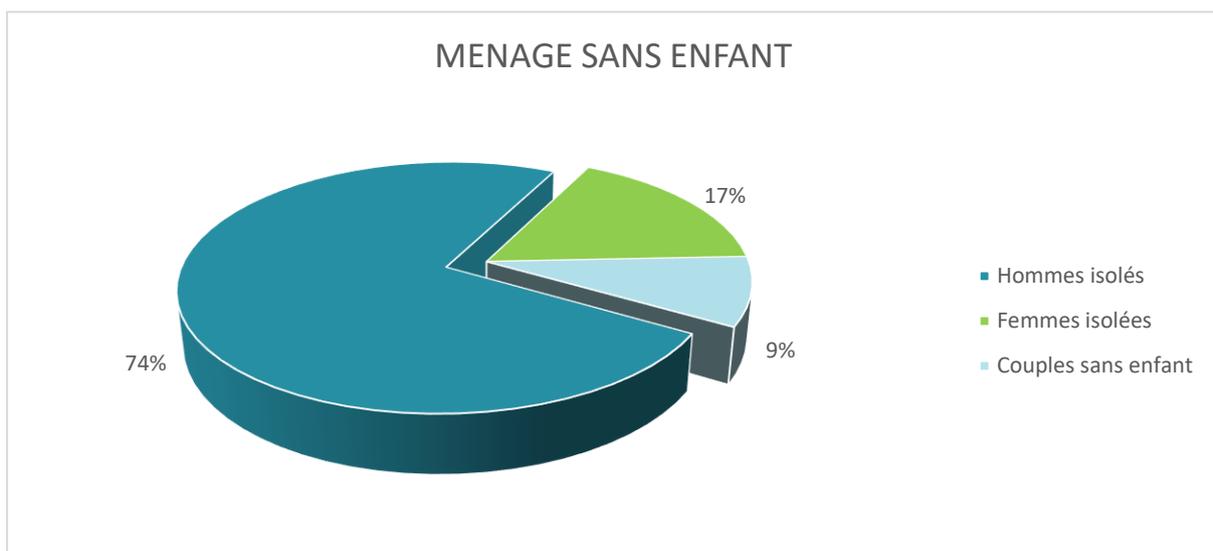
- Les 14 places disponibles correspondent à des places mises en indisponibilité (sous-occupation, enfants à naître), des personnes en cours d'orientation par l'OFII et des remises en état de logements.
- Le taux de régularisés en présence indue comprend également les parents d'enfant BPI.

a) Composition familiale au 31/12/2024

Au 31/12/2024, sur les 199 ménages hébergés, nous avons accompagné 100 ménages sans enfant et 99 ménages avec enfants. Au fur et à mesure des années, un équilibre entre ces deux typologies de ménages apparaît, puisqu'historiquement nous hébergions davantage de ménages sans enfant.



Ces répartitions sont plutôt stables depuis 2023.

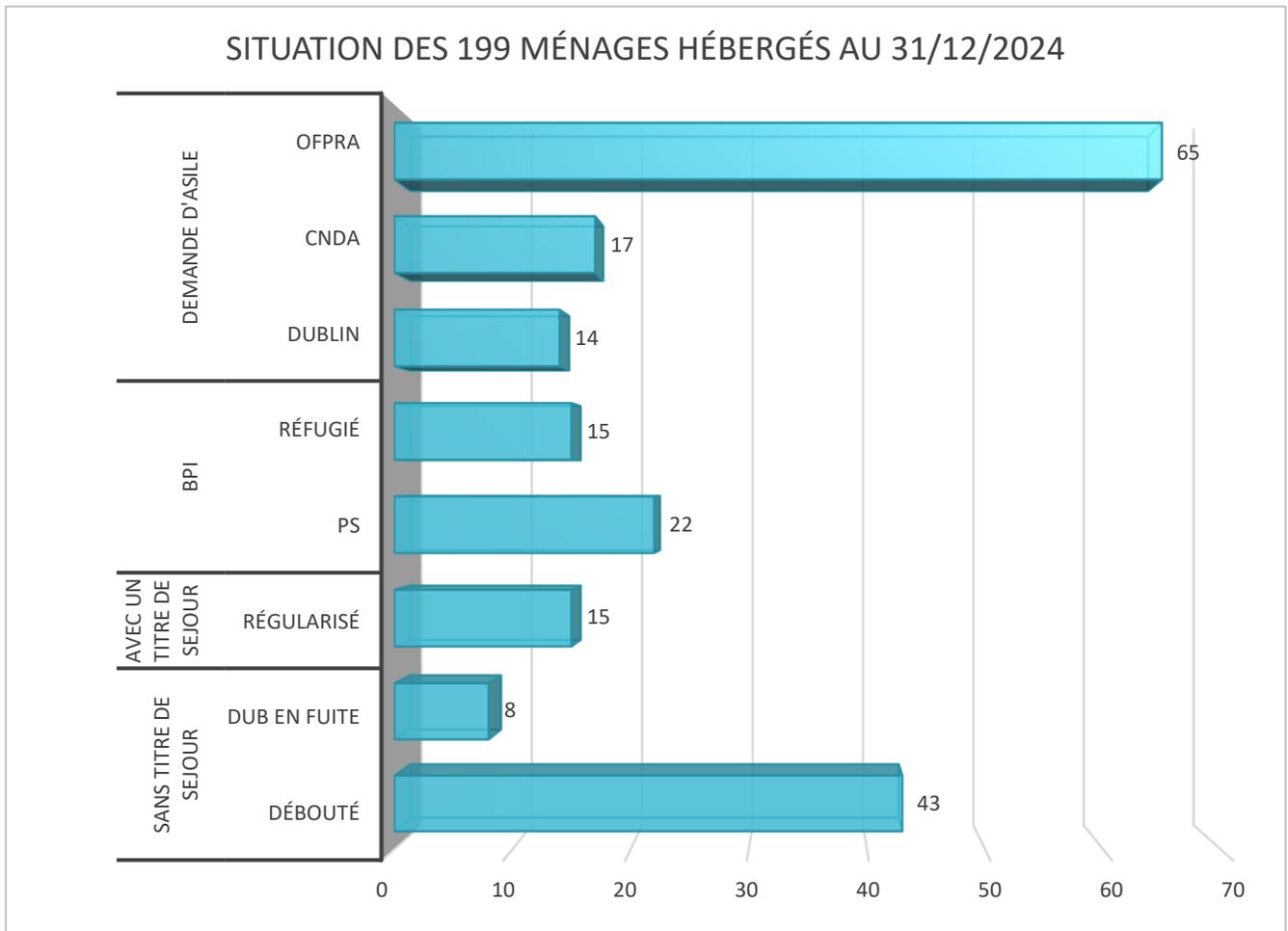


La part des hommes isolés hébergés à l'HUDA reste très majoritaire puisque par le passé, les places CAO et HUDA étaient réservées à un public isolé masculin.

En nombre de personnes, cela représente 109 personnes sans enfant (soit 23% contre 26% en 2024) et 314 personnes en familles avec enfant (soit 77%, contre 74% en 2024) dont 136 adultes et 215 enfants.

Le nombre de places consacré à l'hébergement des personnes seules au sein de l'HUDA est en baisse puisque certains logements ont été modifiés pour accueillir des familles. Cela coïncide avec les directives de l'OFII demandant la création de places pour de petites compositions familiales ou femmes seules.

b) Situations administratives au 31/12/2024



La répartition des situations administratives des ménages hébergés au 31/12/2024 a évolué modérément par rapport à 2023 :

- La part des personnes en demande d'asile a légèrement baissé, passant de 53% en 2023 à 48% en 2024.
- Le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale a continué à baisser, passant de 22% en 2023 à 19% en 2024.

Les personnes déboutées ou régularisées représentent 33% (contre 25% en 2023) – chiffre en augmentation.

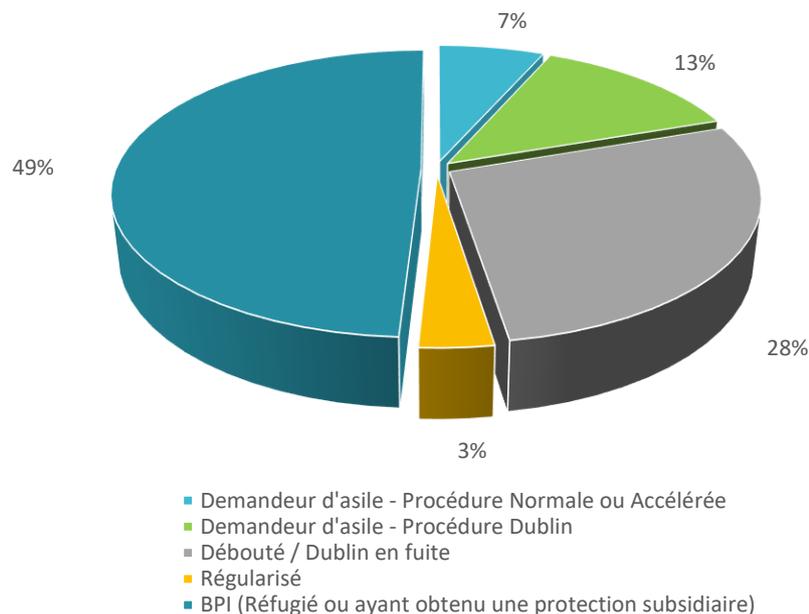
4) Les sorties

Depuis déjà plusieurs années, le département - Nantes Métropole en particulier, subit une forte pression au niveau de la demande d'hébergement des demandeurs d'asile. La volonté de fluidité, au sein des structures du DNA, a amené l'Etat à prendre certaines mesures depuis 2020 pour favoriser les sorties avec la création de dispositifs d'hébergement temporaire dédiés à l'accueil des BPI. Cependant, ces dispositifs sont également embolisés, faute de solution de relogement.

En 2024, 61 ménages (contre 83 ménages en 2023), soit 15 familles, 46 isolés, ont quitté le service HUDA, ce qui représente un total de 94 personnes (contre 133 en 2023). Nous observons donc une diminution du nombre de ménages sortants, contrairement à l'année 2023.

a) Procédure administrative des ménages lors de leur sortie de l'HUDA

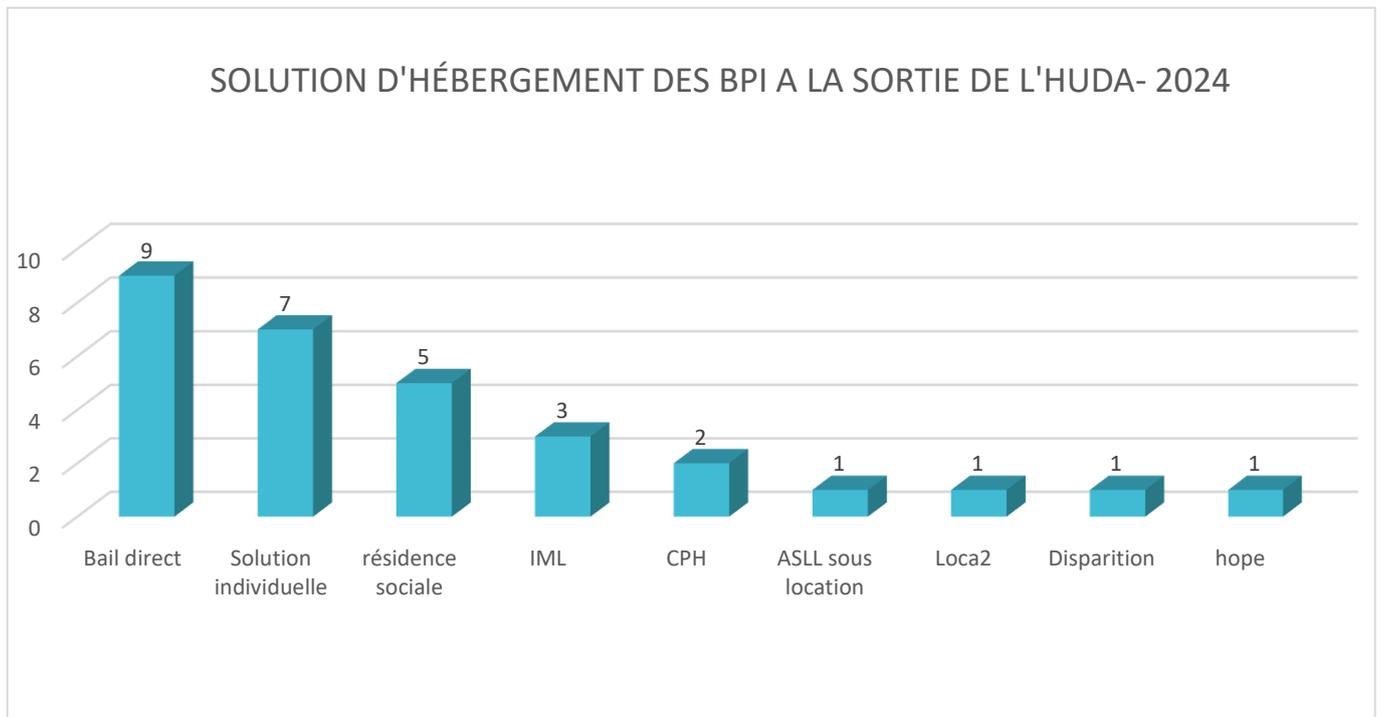
PROCEDURE ADMINISTRATIVE DES MENAGES A LA SORTIE DE L'HUDA



Nous constatons :

- Que la moitié des ménages sortis (52%) était en possession d'un titre de séjour (BPI ou régularisés).
- Qu'une part importante des ménages sortis de l'HUDA était en demande d'asile : 19%.

b) Modalités de sortie et durée de séjour pour les BPI



30 ménages BPI sont sortis de l'HUDA en 2024 contre 40 en 2023. Ce chiffre est en baisse.

Les solutions de sorties majoritaires sont :

- 30% de ménages sortis vers un logement en bail direct, avec ou sans accompagnement spécifique – contre 47.5% en 2023.
- 30% de ménages sortis vers un hébergement temporaire (ASLL sous location, IML, résidence sociale) en attente d'une proposition de relogement plus pérenne – contre 32.5% en 2023.
- 23% de sorties vers une solution individuelle – contre 13% en 2023.

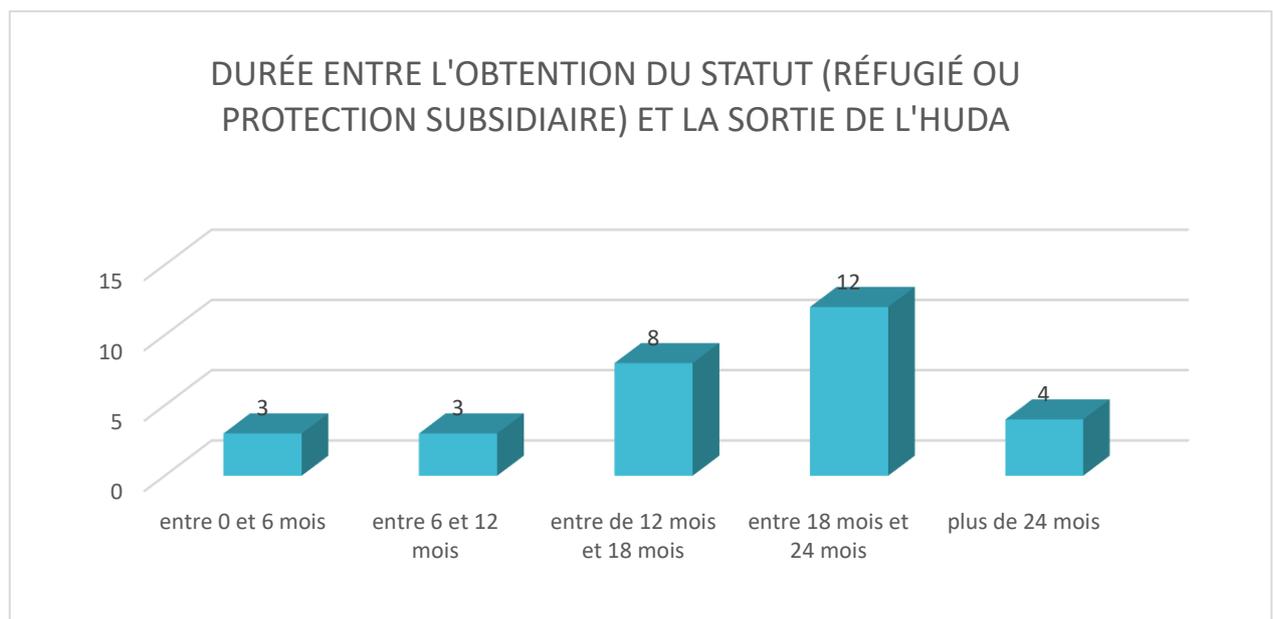
Contrairement à 2022 et 2023, les sorties vers un logement social ou vers des dispositifs d'hébergements temporaires ont été moins nombreuses. Malgré le fait que les personnes BPI multiplient leurs demandes d'hébergement en faisant notamment des demandes via le SIAO, via Action Logement ou le Contingent Préfectoral...), la tension sur la métropole nantaise est forte et les attributions de logement plus rares. Les délais de satisfaction des demandes de logement sociaux sont plus longs.

Nombreux BPI ont bénéficié d'un accompagnement professionnel par le biais du conseiller en insertion professionnelle – CIP, ce qui leur a permis d'acquiescer davantage

d'autonomie, d'accéder à un emploi et de se donner plus de possibilités d'accéder à un logement du fait de ressources plus confortables. Il est à noter que l'intervention du CIP a pris fin en décembre 2024, du fait du PSE. Malgré les réorientations vers les services dédiés accompagnant des demandeurs d'emploi, cela va probablement réduire les chances des personnes BPI à accéder à un emploi et donc à un logement.

Les sorties vers des dispositifs d'hébergements temporaires restent une solution privilégiée et adaptée pour beaucoup de personnes BPI. Ces dispositifs permettent à ces personnes de poursuivre l'apprentissage des connaissances du système socio-administratif français, d'appréhender les démarches à effectuer au sein d'un logement (droits et devoirs du locataire, le savoir habiter...). Cependant, ils sont eux aussi mis en difficulté par le manque de fluidité sur leur dispositif.

Nous remarquons toujours un nombre très faible d'entrées sur les dispositifs d'accompagnement des réfugiés temporaires (CPH / HOPE) passant de 3 ménages en 2023 à 2 en 2024.



Seulement 10% des ménages BPI (soit 3 ménages) sont sortis de l'HUDA dans le délai autorisé par l'OFII, soit 6 mois, du fait des explications indiquées ci-dessus.

Cela crée une stagnation en HUDA des personnes en capacité d'intégrer un logement autonome directement.

Depuis juillet 2024, le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) n'accompagne plus les BPI hébergés en HUDA / CADA, pour se recentrer sur le public BPI sans hébergement et donc sans accompagnement. Ce programme créé depuis janvier 2023, permet de faciliter l'accès aux droits (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, accès à un compte bancaire, échange de permis de conduire...), ainsi que d'être accompagné vers le logement adapté à sa situation personnelle et familiale et vers l'emploi et la formation.

c) Modalités de sorties et durée de séjour pour les autres procédures :

c.1 Pour les ménages déboutés / Dublin en fuite

Sur les 17 ménages déboutés / Dublin en fuite, sortis :

- 12 ont trouvé une solution individuelle.
- 1 est parti sans informer l'HUDA.
- 2 ménages ont sollicité l'aide au retour volontaire.
- 2 ménages ont été expulsés de l'HUDA.

La durée moyenne de prise en charge entre la date de réception de la réponse négative de la demande d'asile et la sortie de l'HUDA est de 12 mois. Cependant, individuellement, cette durée est variable : de moins d'un mois à 6 ans.

Pour chaque ménage recevant une réponse négative de leur demande d'asile à la CNDA ou étant placé en fuite, l'OFII et la DDETS engagent une procédure d'expulsion. Nous constatons que les délais entre chaque étape de la procédure tendent à se raccourcir et que pour les isolés hommes et femmes ayant reçu leur décision en 2023 et 2024, la préfecture met à exécution les décisions du Tribunal qui les autorisent à faire appel à la police pour expulser les personnes.

c.2 Pour les ménages régularisés

Sur les 2 ménages régularisés sortis de l'HUDA, 1 ménage a accédé au dispositif SAS Fluidité et l'autre a trouvé une solution individuelle.

La durée moyenne de prise en charge entre la date de réception de la réponse négative de la demande d'asile et la sortie de l'HUDA est de 6 ans pour ces deux personnes (en 2023, elle était de 3 ans et 6 mois.)

c.3 Pour les ménages en demande d'asile – Procédure normale ou accélérée

12 ménages sont sortis en cours de leur demande d'asile (contre 9 en 2023) :

- 8 ménages sont sortis sans prévenir l'HUDA (contre 4 en 2023).
- 2 ménages ont trouvé une solution individuelle.
- 2 ménages ont été transférés de centre d'hébergement.

c.4 Pour les ménages en demande d'asile – Procédure Dublin

8 ménages en procédure DUBLIN ont quitté l'HUDA :

- 1 (à notre connaissance) a été transféré dans le pays européen responsable de sa demande d'asile.
- 7 personnes sont sorties sans prévenir l'HUDA.

IV. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2024

1) Les ateliers collectifs

En juin 2022, nous avons créé un groupe de travail afin de proposer un parcours d'accompagnement des BPI au travers d'ateliers collectifs. Toute l'équipe a participé à la création de ces ateliers Au nombre de dix au total, ils portaient sur cinq thématiques : le logement, la gestion du budget, le RSA, l'emploi, le numérique. Après avoir ouvert des ateliers aux demandeurs d'asile sur certaines thématiques en 2023 et sur une période de 2024, au regard des difficultés à mobiliser les personnes accueillies, nous avons décidé en 2024 d'arrêter de les programmer systématiquement. Nous les mettons en place lorsque nous repérons des besoins, notamment autour des thèmes en lien avec la procédure d'asile et la santé.

D'autres ateliers ont perduré ou ont vu le jour en 2024.

2) Ateliers numériques

Depuis 2023, l'ASBL a créé un partenariat avec l'association « Le coup de main numérique ». Florian Prie, salarié de l'association, intervient sur le CHRS la Tannerie une semaine sur deux et sur notre service HUDA, les jeudis après-midi une semaine sur deux. L'objectif étant de permettre à notre public, éloigné de l'usage du numérique, une autonomie numérique.

Suite aux retours positifs des participants aux deux derniers cycles de formation, nous avons relancé, avec l'aide du coordinateur Mario BOURDAUD de l'ASBL, un 3^{ème} cycle d'ateliers de janvier 2024 à juillet 2024. Cette fois-ci, les nouvelles inscriptions étaient possibles à chaque atelier, afin d'assurer un niveau de participation correct. Il y avait deux groupes de niveaux.

Le but de ces ateliers était de développer les compétences des personnes en lien avec le numérique : travail autour des emails, du GPS, des mots de passe, des espaces en lignes des institutions, de la prise de RDV via Doctolib...

Malgré des retours très positifs de la part des participants et des professionnels concernant l'autonomie acquise, les ateliers numériques ont pris fin en juillet 2024 du fait du manque de financement (contexte du PSE).

3) Ateliers parentalité

La commission parentalité a vu le jour grâce à **la création d'un poste de chargée mission « Parentalité »** en 2022. Ce dernier avait pour but de réunir tous les publics des services du pôle « adultes en parcours migratoire » et des services du pôle « santé » à travers des actions autour de la parentalité. Ce poste n'a pas été reconduit à la rentrée de septembre 2024.

Des actions ont été mises en place afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Créer de la mixité entre les personnes accompagnées des différents services.
- Créer de lien social et de réseau de soutien.
- Développer l'estime de soi.
- Soutenir la parentalité.
- Encourager la pratique d'une activité adaptée en fonction de l'âge des enfants.
- Promouvoir la santé au sens large du terme.



Les actions s'organisent en trois catégories de manière à rendre plus lisible leur mise en place pour les professionnels et les personnes accompagnées.

En 2024, nous avons mis en place :



- Une dizaine de « Café des parents », avec une participation entre 2 à 5 ménages avec enfant pour chaque action.
- Trois temps d'échanges.
- Dix sorties (marche, rencontre, découverte...) proposant un soutien à la parentalité. Elles s'inscrivent dans une double approche : l'investissement social et la promotion de la santé en donnant à toutes les familles un moyen de réaliser leur « plein potentiel » au niveau de la santé » (état de bien-être physique, mental et social). Pour chaque sortie, entre 10 à 20 ménages se sont inscrits, avec la présence de deux professionnels des différents services.

Depuis Mai 2023, deux travailleurs sociaux de l'HUDA ont été nommés « Référents Parentalité ». Personnes ressources auprès de leurs collègues et interlocuteur-rices privilégié-es du/de la chargé-e de mission parentalité, leurs missions sont les suivantes :

- Se tenir informé et relayer les informations auprès des équipes.
- Recueillir les besoins des professionnel·les et des familles du service, concernant l'accompagnement à la parentalité.
- Mettre à jour les affichages des actions mises en place.
- Relancer les participations aux actions mises en place, remontée des besoins et propositions, etc.
- Participer au groupe de travail transversal parentalité.

Tous les 2 mois environ, se déroule une commission Parentalité afin de recueillir les besoins, transmettre les informations concernant les différentes actions et échanger sur divers sujets avec les référents « parentalités » provenant des différents services.

Pour l'année 2024, 5 réunions ont eu lieu afin d'échanger sur les différentes actions mises en place et présenter les futures.

4) Atelier Bien-être

Les ateliers bien-être sont nés de l'initiative des professionnels du service. En 2023, il a été observé qu'il n'y avait pas d'espace bien-être accessible et adapté aux besoins des personnes en demande d'asile.

Le service a collecté des produits, du matériel et trouvé des bénévoles afin de mettre en place des espaces de bien-être, à défaut d'avoir un budget permanent pour cette mise en place. La mobilisation des professionnels et des partenaires a permis de réaliser quatre ateliers en 2024.

a) Atelier soins de cheveux

Le 16/05/2024, nous avons organisé notre premier atelier. Il était axé sur les soins capillaires. L'idée de l'atelier était d'échanger sur les façons dont les personnes accompagnées pouvaient prendre soin de leurs cheveux avec peu de moyens et des produits facilement accessibles à la maison, et de tisser les cheveux des personnes qui le souhaitent.

L'atelier s'est déroulé dans les locaux de notre partenaire le LAEP à Nantes. 10 femmes y ont participé. Certaines sont venues avec leurs enfants. Nous avons sollicité les compétences de trois participantes qui ont tressé. Une professionnelle du service ayant des compétences en soins capillaires était présente, ainsi que 4 autres professionnelles et une stagiaire pour encadrer l'atelier et les enfants.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Mettre en valeur les compétences et les connaissances des participantes.
- Prendre soin de soi.
- Rompre l'isolement.
- Prendre du temps pour soi.



b) Atelier soins de main

Le 30/05/2024, un atelier de soins des mains (henné et ongles) a été organisé au LAEP. Les produits nécessaires : vernis à ongles, henné et crème pour les mains ont été apportés par les animatrices et organisatrices.

Il y avait 11 participants, exclusivement des femmes. Des enfants étaient présents. Une participante a fait le henné, une autre a fait les manucures en binôme avec une professionnelle. Toutes avaient des compétences en soins esthétiques.

Trois autres professionnelles et une stagiaire encadraient l'atelier et s'occupaient des enfants.





Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Mettre en valeur les compétences et les connaissances des participants.
- Prendre soin de soi.
- Rompre l'isolement.
- Prendre du temps pour soi.

c) Atelier de pédicurie

Le 24/10/2024, nous avons organisé un atelier de pédicurie. Il s'est déroulé à l'extérieur de l'association dans les locaux de l'IFM3R – centre de formation. Il a été mené par des étudiants de la spécialité pédicure-podologie. Trois participants (homme et femme), accompagnés par une professionnelle de notre service, ont bénéficié de soins des pieds et de conseils par les étudiants.



Cet atelier a été mis en place prioritairement pour les personnes âgées ou porteuses d'une pathologie, afin d'accéder à des soins adaptés et gratuits.



Les objectifs de cette action étaient les suivants :

- Prendre soin de soi.
- Rompre l'isolement.
- Identifier un lieu ressource.
- Découvrir une spécialité médicale.
- Prendre du temps pour soi.

d) Atelier soin de visage

Le 28/11/2024, un atelier sur le soin de visage s'est réalisé au sein du service, dans les locaux de Saint-Herblain. Il était animé par une professionnelle bénévole, esthéticienne en activité, accompagnée de professionnelles du service. Sept participantes y ont assisté. Durant l'atelier, leurs enfants étaient gardés par des professionnelles du service.

Les objectifs définis pour cette action sont celles qui suivent :

- Découvrir la nature de sa peau.
- Connaître les produits à utiliser.
- Apprendre comment appliquer les produits.
- Prendre soin de soi.
- Rompre l'isolement.
- Prendre du temps pour soi.



5) Le fonctionnement du service

a) Groupe de travail sur le thème « Non-respect du règlement »

L'équipe a vécu quelques situations de violence de personnes accueillies. Pour chacune d'elles, de nombreux questionnements, pistes de solutions et ajustements ont été posés sans pour autant satisfaire totalement les travailleurs sociaux.

Nous avons décidé de créer un groupe de travail sur ce thème afin de pouvoir créer une procédure claire lorsqu'une personne ne respecte pas le règlement : lister les différents manquements au règlement et indiquer les actions éducatives et/ou sanctions.

5 temps de travail y ont été consacrés. Ce travail a abouti à la création d'un protocole assorti d'une échelle de sanctions, ainsi que des courriers types communs à l'HUDA et au CADA qui doivent être présentés en 2025 aux équipes pour mise en œuvre /expérimentation..

b) Partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité - Réunion de synthèse

L'EMPP du Centre Hospitalier Georges Daumezon propose un accueil, un accompagnement court et une orientation des personnes en situation de précarité, sollicitant un soutien psychologique sur le sud Loire.

Le partenariat avec l'EMPP a été créé en 2022 avec le CADA de l'ASBL, puis en 2023 avec l'HUDA sur le site de St Sébastien. Une psychologue et une infirmière interviennent toutes les 6 semaines lors de nos temps de réunions d'accompagnement. L'objectif est de pouvoir présenter aux professionnels présents de l'EMPP, des situations de personnes hébergées à l'HUDA, ayant une problématique psychologique. Ces échanges permettent aux travailleurs sociaux d'avoir un retour, une analyse sur le versant accompagnement psychologique ainsi que des axes de travail pour accompagner au plus près les ménages de l'HUDA, selon leurs besoins et éventuellement leurs pathologies. L'approche des équipes de l'EMPP permet un apport interculturel dans la relation d'aide mise en place par les professionnels de l'HUDA et ainsi des ajustements de pratiques professionnelles. Suite à ces échanges, des accompagnements avec la psychologue peuvent débiter avec souvent un ou plusieurs rendez-vous à l'HUDA pour favoriser l'aller vers le soin.

En 2024, Nous avons pu présenter 10 situations dont 5 ont débouché sur des accompagnements. 2 demandes d'orientation n'ont pas pu aboutir du fait de la domiciliation des personnes.

L'équipe de l'HUDA de St Herblain ne bénéficie pas de ces temps d'échange, du fait de la sectorisation géographique des interventions de l'EMPP. Une mise en lien avec l'Equipe de Liaison Psychiatrie Précarité (ELPP) a été faite, afin d'avoir également un appui psychologique face à certaines situations de personnes accompagnées sur le territoire du Nord Loire. Mais à ce jour, ils n'interviennent pas au sein des structures. L'ELPP a pour action de favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des personnes souffrant d'une pathologie psychiatrique ou de troubles psychiques, vivant en situation de précarité et d'exclusion.

6) L'Accès à la formation et à l'emploi

Au cours de l'année 2024, Christophe LUCIEN, Conseiller en Insertion Professionnelle à l'ASBL, a accompagné 104 personnes dont 49 femmes et 55 hommes, dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Sur ces 104 personnes, 54 étaient en demandeur d'Asile. 290 entretiens ont été menés au cours de cette année.

Le 1^{er} entretien est consacré à un échange autour des parcours scolaires et professionnels de chaque usager. Ensuite, nous abordons le volet projet, que ce soit de la formation ou un emploi. L'accompagnement se fait en fonction du rythme de chacun, lié souvent à l'apprentissage du français pour les personnes allophones.

Des démarches peuvent être entreprises vers plusieurs directions :

- Inscription à Pôle Emploi et gestion du quotidien (actualisation, profil, recherches),
- Mise en place de CV et de lettres de motivations,
- Recherche d'emploi, de stage et de formation,
- Reconnaissance de diplômes pour demander une attestation de comparabilité de certains diplômes obtenus dans leur pays.

Au cours de l'année, 32 personnes ont pu signer des contrats de travail (cdi, cdd ou cdd insertion), dans des domaines variés, comme la restauration, la logistique, le bâtiment, le maraichage et dans des établissements de soins.

7) Le logement

a) Travailleur Social Logement

Le poste travailleur social logement a été créé en 2022 au sein de l'HUDA. Nadine Orhant occupe ce poste depuis janvier 2023. Ses missions ont été régulièrement adaptées au plus près des besoins des personnes hébergées et des dysfonctionnements ou observations repérés dans les logements.

Comme en 2023, les actions ont eu pour objectifs:

- L'accompagnement éducatif sur l'entretien du logement, des équipements et leurs utilisations : utilisation du matériel et des produits et des équipements dans un souci d'économie des moyens/apprentissage.
- Le désencombrement du logement : accompagnement au tri, organisation du désencombrement, optimisation du rangement et du logement.
- La veille sanitaire et technique du logement : favoriser une attitude adaptée et responsable.

- La médiation « vivre ensemble » dans les logements partagés. Thèmes abordés principalement : le ménage, l'occupation de espaces de vie collectifs, l'adaptation aux usages/habitudes de vie des uns et des autres en travaillant sur les axes de progression, les objectifs.

En 2024, les interventions suivantes ont été ajoutées et développées, du fait des besoins relevés par l'équipe, le service maintenance et le service Parc immobilier :

- L'évaluation systématique du logement : observations techniques, état des lieux (états des murs, sols, fermetures) et aérations (VMC, onglets de fenêtres).
- L'utilisation adaptée des énergies : chauffage, température de l'eau, lumière naturelle et éclairage, équipement.
- L'axe de veille accrue sur les risques dans le logement : fuite, inondation, incendie, chutes, risques pour les enfants, intoxications, aération.

Les objectifs, en dehors du côté technique, visent à accompagner la personne à acquérir de l'autonomie et des compétences dans le savoir habiter et dans la vie quotidienne, valoriser ses savoirs et à utiliser les ressources locales (à l'échelle du quartier).

On note également le développement d'un travail en lien avec:

- Les référents logement / sociaux: Cela permet de travailler la répartition des tâches de chacun, d'adapter le contact et l'accompagnement des personnes dans le logement, de suivre les interventions dans le but d'être plus efficient.
- Le service de la maintenance et logistique : les techniciens nous apportent un avis technique du fait de leurs expertises et compétences autour de l'amélioration, remise en état et des réparations dans les logements, qui sont à la charge du locataire.
- Le service Parc Immobilier : nomination d'un interlocuteur dédié qui gère le parc locatif de l'HUDA : travaux à la charge du propriétaires et bailleurs. Il gère également le suivi des dossiers (dégât des eaux / travaux engagés par le propriétaire...)
- Des structures externes spécifiques : telles que l'ECO APPART qui peuvent être saisie par le référent directement ou par le travailleur social logement.

Sur l'année 2024, Nadine a effectué une moyenne de trois interventions en logement par semaine. Les visites techniques peuvent se faire avec le référent ou non. Les interventions se font principalement à la demande du référent logement, qui a pu relever le besoin d'un accompagnement plus poussé autour des thématiques notées ci-dessus.

b) Prévention logement / Eco appart

- Depuis fin 2023, un groupe « Eco-énergie » a été mis en place au sein de service HUDA, réunissant plusieurs professionnels, sur la base des constats suivants : Forte augmentation des factures en lien avec l'augmentation des coûts des énergies. Certains logements HUDA sont plus impactés que d'autres avec une sur consommation.
- Peu de sensibilisation sur ce sujet, auprès des personnes accueillies et notamment auprès des BPI, qui ont vocation à sortir vers un logement autonome.

Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises en 2024 et a pu dégager des axes de travail :

- Préparer et distribuer un courrier expliquant l'augmentation importantes des coûts des énergies, accompagné d'une fiche conseil (température, utilisation de l'eau...),
- Relever les températures et des consommations d'eau, sensibiliser à l'utilisation des chauffages.
- Analyser les factures par logement et tenter de trouver des explications aux consommations excessives.
- Utiliser le jeu « Jeu net toit » comme outil de sensibilisation
- Orienter vers Eco appart, qui offre un programme riche d'ateliers collectifs (éco-gestes, petit bricolage (électricité, plomberie), protection contre le démarchage abusif, etc.).

Une partie de ces objectifs ont pu être remplis. Pour la poursuite de ce travail en 2025, il faudra impliquer d'avantage les résidents (continuer à sensibiliser sur cette thématique), les référents sociaux et logements (davantage orienter vers éco-appart) et le lien avec le service maintenance et le service immobilier, qui vont venir en appui de nos actions.

c) Evolution du parc locatif

L'association travaille depuis 2023 à l'amélioration du parc locatif, dans ce cadre une étude sur les consommations des énergies et l'identification des logements énergivores a été menée. Pendant l'année 2024, nous avons été amené à transformer notre parc pour des logements plus adaptés à notre prix de journée.

Sur l'année 2024, 14 logements ont été rendus.

8) Le Bénévolat et partenariat

a) Bénévole « aide au répit »

Comme l'an dernier, au vue de l'augmentation des familles avec enfants en situation de handicap que nous accueillons sur l'HUDA, les travailleurs sociaux ont dû identifier des nouveaux réseaux et partenaires afin de pallier à l'épuisement d'un ou des parents.

Ainsi, une bénévole a continué d'intervenir au sein de l'HUDA une demi-journée toutes les deux semaines pour permettre des temps de répit à une famille.

De plus, il a fallu trouver des ressources extérieures afin de soulager les professionnels dans cet accompagnement qui ne relève pas de l'accompagnement habituel en HUDA. Ainsi, au cours de l'année 2024, en plus des associations suivantes :

- Constellation
- Au fil de l'entre deux
- La clé des champs

Les travailleurs sociaux ont travaillé avec PRIOR (Plateforme régionale pour les maladies rares et handicaps rares) et l'APJH 44 (Association pour adultes et jeunes handicapés). Ces deux instances ont pu prendre le relais et la coordination des soins médicaux dans le cadre de maladies rares. L'objectif attendu a été réalisé car il a pu alléger l'accompagnement des travailleurs sociaux et accélérer les démarches liées au handicap pour les personnes.

L'association Handisup a également été contactée afin de mettre en place la garde d'enfants financés par la PCH des familles. Un service de taxi via Mon Amiligo a été organisé. Les familles ont eu accès au centre de loisirs Loisirs Pluriels.

Afin de pallier également à certaines demandes liées à la santé psychique et physique, les travailleurs sociaux ont sollicité de manière plus récurrente des ressources déjà existantes : EMPP et LHSS mobile.

b) Cours de français

Les cours de français en collectif, existent depuis des années à l'HUDA. Ils ont lieu, pour une partie, sur le site de St Herblain. Leur nombre fluctue en fonction des disponibilités des bénévoles. Nous avons commencé l'année 2024 avec 3 groupes de 5 à 8 personnes. A la rentrée de 2024, il ne reste qu'un seul groupe. L'association est toujours en recherche de personnes souhaitant s'inscrire dans cette mission.

Pour répondre aux demandes des personnes accueillies, nous avons cherché une solution adaptée aux personnes ne pouvant se déplacer à St Herblain ou aux associations dispensant des cours de français. Ainsi, une bénévole intervient le mercredi matin au domicile de deux personnes qui, pour l'une, ne peut se déplacer seule à l'extérieur et pour l'autre à des problèmes de mobilité.

De plus, en fin d'année une deuxième bénévole est intervenue pour répondre aux besoins des familles monoparentales. En effet, les associations de cours de français n'acceptent que rarement la présence des enfants. Ainsi, elle vient le lundi et le jeudi après-midi sur le site de St Sébastien et accepte de faire cours avec les enfants en bas âge.

9) L'organisation de fêtes saisonnières

a) Groupe de travail comité des fêtes

L'équipe a souhaité créer des moments conviviaux permettant de faire du lien entre les professionnel.les des deux HUDA et les personnes accompagnées. Deux types d'activités ont été proposées : un temps convivial hivernal et un temps convivial estival.

Les constats initiaux :

- Les personnes accueillies à l'HUDA sont en demande de sorties occupationnelles.
- Appréhension à engager des activités par elles même, méconnaissance des dispositifs et activités existants.
- Tendance à se renfermer, entre soi.
- Les personnes manquent parfois de repères culturels et s'auto limitent dans les sorties car peu habituées et méconnaissance des prix.
- Retour des enfants de vouloir partir en vacances, à la plage.

Les objectifs formulés :

- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnel·les et les familles.
- Rompre l'isolement.
- Connaitre l'environnement.
- Encourager l'aller-vers.
- Maîtriser et automatiser l'utilisation des transports en commun.
- Favoriser le lien parent/enfant.
- Encourager les sorties à l'extérieur de l'hébergement.
- Sensibiliser aux bienfaits de se mouvoir et de se divertir, d'être en lien avec autrui.
- Découvrir la nature, le littoral.

Un temps convivial hivernal a eu lieu en janvier 2024, nommé « La fête de l'Hiver », autour de la danse et d'un repas partagé. Quarante personnes ont participé à cette fête, ainsi que la quasi-totalité des travailleurs sociaux.

Un temps convivial estival a été organisé en juillet 2024 au parc du CRAPA à Nantes pendant un après-midi. Nous avons organisé des activités extérieures. Une cinquantaine de personnes ont participé à ce temps ainsi que la quasi-totalité des travailleurs sociaux.

Aussi, suite aux retours positifs des sorties plage de l'été 2023, il avait été prévu d'organiser deux sorties à la plage à l'été 2024. Ces sorties n'ont pas pu avoir lieu du fait d'absence de budget.

Les retours des participants :

- Moment agréable, d'évasion en dehors de la demande d'asile.
- Rencontres et lien social.

b) Vide dressing

En Juin 2024, la chargée de mission parentalité, en lien avec l'HUDA, a organisé un vide dressing sur deux jours. Différents services ont été mobilisés afin d'organiser ces deux journées : HUDA, ASUR, LHSS, SAFED, ASTRE, CADA.

Un des objectifs était de sensibiliser les familles sur le désencombrement de leur lieu d'hébergement. Pour ce faire, nous avons demandé aux familles et isolés de trier les vêtements et jouets dont ils n'avaient plus besoins.



Le jour même, un stand « accueil » a été mis en place pour recevoir et distribuer des coupons, indiquant le nombre maximum de vêtements et de jouets par famille.

Par ailleurs, cette journée permettait de passer un moment convivial et de favoriser les rencontres entre personnes accueillies. Pour ce faire, un stand de collation et de la musique était prévu.

Ces journées ont permis d'accueillir 116 ménages dont 156 adultes et 157 enfants. Au-delà de ces deux journées, il nous paraissait opportun de faire connaître les associations de collecte sur le territoire nantais. Ainsi, des flyers ont été distribués.

Suite à cet évènement, les participants, tant professionnels, bénévoles que personnes accompagnées, ont pu exprimer des retours très positifs.



accompagnées, ont pu exprimer des retours très positifs.

Ces deux journées ont été agréables et un point fort de convivialité de l'année dans nos services. Cependant, la charge de travail était pour autant conséquente car cette action a mobilisé plusieurs professionnels pendant 3 mois (tri, organisation, coordination, mise en lien avec les partenaires et bénévoles, affichage etc.)

Ainsi, nous sommes ouverts à la possibilité de renouveler cet évènement en ayant connaissance des enjeux organisationnels.

V. LES PERSPECTIVES 2025

La restructuration de l'association entamée en 2024 se poursuivra en 2025.

La Direction du pôle Migrant assurée depuis sa création par Philippe Couffin passera sous la Direction de Nicolas Gillot (Directeur Général).

L'équipe de l'HUDA St Sébastien déménagement des locaux du 209biqs rte de Clisson à St Sébastien sur Loire vers le 3 rue Marguerite Thibert où elle partagera des locaux avec le CADA mais aussi les bureaux de la Direction Enfance et 2 services accueillant des Mineurs Non Accompagnés, ce qui nécessitera une adaptation dans les pratiques (bureaux partagés avec box d'entretien).

En début d'année 2025 a été annoncé la transformation de places HUDA en CADA. L'ASBL44 détient actuellement environ 50% de ces places, l'association se positionnera sur cet appel à projet.

ANNEXE 1

L'ORGANIGRAMME de L'H.U.D.A en 2024

Directeur Général ASBL44

Directeur pôle Migrant

Cheffe de services Asile

Coordinatrice HUDA St
Sébastien

Coordinatrice HUDA St
Herblain

9 référents
sociaux St
Sébastien

Un
travailleur
social
logement

Un conseiller
en insertion
professionnelle

9 référents
sociaux St
Herblain

Sur Nantes Métropole et Châteaubriant :
**Intervention des services Parc Immobilier, Logistiques-
Maintenance ainsi que les Chantiers d'Insertion de l'ASBL44.**